

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 21 novembre 2025 décide :

<p>ACTE ADMINISTRATIF</p> <p><i>Acte 177-2025</i></p>	<p>DELIBERATION POUR AVIS</p> <p>Subvention au Bureau Des Etudiants de l'Institut d'Administration des Entreprises de Saint-Etienne.</p>
---	--

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire donne un avis favorable sur la délibération relative aux subventions au Bureau Des Etudiants de l'Institut d'Administration des Entreprises de Saint-Etienne.

Document annexé.

A Saint Etienne, le 21 novembre 2025

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président de la Formation, de l'International et de l'Europe



Alain TROUILLET

MEMBRES : 40 QUORUM : 20	REPRESENTES : 12	PRESENTS : 21
-----------------------------	------------------	---------------

POUR : 32	CONTRE : 00	ABST : 0
-----------	-------------	----------

Délibération du Conseil d'Administration de la composante

CA-IAE_2025-10-20_ Approbation Subvention BDE

Le Conseil d'Administration de l'Institut d'Administration des Entreprises de Saint Etienne réuni le 20 octobre deux-mille-vingt-cinq :

Approuve à l'unanimité la validation de la subvention versée au BDE de l'IAE de 18.000 euros

Pour	Contre	Abstention
17	0	0

A Saint Etienne,
Le 21/10/2025

La Directrice de l'IAE
Laure Ambroise

